

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : AFR 04/003/2006 (Public)  
Bulletin n° : 170  
ÉFAI

**Embargo : 6 juillet 2006 00h01 TU**

## **Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique. Les défenseurs des droits humains créent un réseau de soutien à leurs collègues menacés**

Les défenseurs des droits humains d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique risquent souvent leur vie ou leur liberté quand ils dénoncent les violations des droits humains. En octobre 2005, ils se sont réunis pour la première fois dans le cadre d'une conférence en Ouganda, et ont créé un réseau de défenseurs des droits humains afin de se soutenir mutuellement. Ce jeudi 6 juillet 2006 paraît un rapport issu de cette première conférence des défenseurs des droits humains.

Ces dernières années, les défenseurs des droits humains de la sous-région ont été victimes de harcèlement, de diffamation, de licenciements abusifs, d'agressions physiques, d'incarcérations arbitraires, de fausses accusations et de procès iniques, de torture ou de mauvais traitements, et parfois de « disparitions » ou d'homicides.

En Éthiopie, des défenseurs des droits humains sont jugés pour trahison ou tentatives de renversement de la constitution, et risquent la peine de mort. Au Soudan, des militants des droits humains ont été harcelés, incarcérés et interrogés. En Somalie, en l'absence de gouvernement effectif et d'état de droit, les organisations de défense des droits humains sont sous la menace constante de violences de la part de chefs de guerre et de milices. En Érythrée, du fait de la répression politique généralisée, il n'existe aucune organisation de défense des droits humains.

Malgré la protection offerte par les normes et les traités internationaux relatifs aux droits humains, tels que la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus (Déclaration sur les défenseurs des droits de l'homme, 1998), les gouvernements (et certains groupes politiques armés) continuent de prendre des mesures répressives contre les défenseurs des droits humains pour la simple raison qu'ils dénoncent les atteintes aux droits humains.

Depuis de nombreuses années, cette sous-région instable d'Afrique est le théâtre d'atteintes massives aux droits humains, dans divers contextes tels que des systèmes à parti unique, des dictatures militaires, des conflits armés, des situations d'urgence humanitaire et, dans le cas extrême de la Somalie, l'effondrement durable de l'État. Les femmes défenseuses des droits humains sont souvent victimes d'exclusion sociale. Les défenseurs des droits en matière de sexualité subissent le harcèlement et la violence du grand public, et risquent de faire l'objet de poursuites pénales pour leur orientation sexuelle.

Néanmoins, les organisations de défense des droits humains de la sous-région ont réalisé un travail considérable et sont parvenues, en partenariat avec la communauté internationale des défenseurs, à faire valoir leur droit d'enquêter sur les atteintes aux droits humains, de les dénoncer et de défendre tout un éventail de droits fondamentaux – civils, politiques, économiques, sociaux et culturels – dont les droits des femmes. Elles ont obtenu réparation pour des victimes de violations des droits humains de toutes sortes, et ont contribué à la protection durable des droits fondamentaux. Leur travail a été reconnu par des organisations intergouvernementales régionales. Ainsi, la Déclaration de Kigali, adoptée lors de la première Conférence ministérielle de l'Union africaine sur les droits de l'homme en Afrique, en mai 2003, a notamment reconnu « *le rôle important [...] des défenseurs des droits de l'homme [...] dans la promotion et la protection des droits de l'homme en Afrique* ». La Commission africaine des droits de l'homme et des peuples a nommé un rapporteur spécial sur les défenseurs des droits humains, qui est chargé de réagir aux menaces contre ces défenseurs. Ceux-ci ont maintenant besoin d'être davantage soutenus par l'Union africaine, par les gouvernements et par les autres institutions en Afrique, ainsi que par la communauté internationale.

La conférence des défenseurs des droits humains était organisée conjointement par Amnesty International et par une organisation non gouvernementale régionale basée à Kampala, l'*East and Horn of Africa Human Rights Defender Project* (EHAHRDP, Projet sur les défenseurs des droits humains en Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique). Elle a réuni 43 défenseurs des droits humains, dont 19 femmes, originaires de Djibouti, de l'Érythrée, de l'Éthiopie, du Kenya, de l'Ouganda, de la Somalie et du Somaliland, du Soudan et de la Tanzanie. Elle a offert aux défenseurs des droits humains d'Afrique de l'Est et de la Corne de l'Afrique une occasion unique d'échanger leurs expériences et leurs idées et d'instaurer une collaboration pour se soutenir mutuellement.

Le rapport issu de cette conférence contient des témoignages de défenseurs des droits humains faisant état d'arrestations arbitraires en Éthiopie, d'enlèvements et de menaces de mort en Somalie, de mutilations génitales féminines (MGF) forcées au Kenya, et de persécutions contre une militante des droits en matière de sexualité en Ouganda. Il fait aussi le point sur la situation dans chaque pays.

Par ailleurs, il contient un compte rendu des débats des ateliers sur les problèmes rencontrés par les défenseurs des droits humains dans les situations de conflit armé et de répression politique et judiciaire, ainsi qu'un résumé des exposés présentés sur les thèmes suivants : les instruments internationaux et régionaux de protection des défenseurs des droits humains ; l'évaluation des risques et la gestion de la sécurité ; l'intégration de la dimension de genre et l'incitation à devenir défenseur des droits humains ; la prise en charge post-traumatique et les stratégies pour faire face ; le travail de pression, le travail en direction des médias, la planification stratégique et la sensibilisation.

La conférence s'est conclue par l'adoption d'un plan d'action, avec des stratégies destinées à renforcer les capacités des défenseurs des droits humains, leur protection juridique et politique et l'aide psychosociale qui leur est apportée.

### **Extraits des témoignages figurant dans le rapport**

*« Pendant mon séjour ici, en Ouganda, pour cette conférence, les manifestations et les homicides ont repris à Addis-Abeba. Au moins 36 personnes ont été tuées dans les rues. La police fédérale éthiopienne a publié la liste des noms et des photos des 55 personnes "les plus recherchées", qu'elle accuse de coordonner, de diriger et de mener des activités subversives destinées à démanteler le système constitutionnel par le recours à la force. Mon nom et ma photo figurent sur cette liste. Ce jour-là, j'ai su que je ne pourrais pas rentrer chez moi. »* (Éthiopie)

*« Pour les femmes, le travail de défense des droits humains est encore plus difficile. La cohésion culturelle reste stricte, et le fait de travailler dans une société patriarcale largement dominée par les hommes multiplie les obstacles et les revers pour les femmes défenseuses des droits humains. »* (Soudan)

*« Le plus important est que nous avons rompu le silence et levé le voile sur les mutilations génitales féminines. L'idée fautive selon laquelle il s'agit d'une question sacrée recule lentement et disparaît progressivement. Nous prions pour qu'un jour les FGM soit définitivement abandonnées. »* (Kenya, ethnie Somali)

*« Les difficultés auxquelles j'ai été confronté dans mon travail de défense des droits humains m'ont donné l'énergie nécessaire pour garder le moral et poursuivre mon combat jusqu'à la mort, avec l'espoir qu'un jour je verrai le peuple somalien jouir enfin de ses droits humains les plus fondamentaux. »* (Somalie)

**Le résumé du rapport *Afrique de l'Est et Corne de l'Afrique. « Défendre les défenseurs »*. Une conférence sur les droits humains (index AI : AFR 04/001/2006) se trouve sur le site de l'organisation, à l'adresse électronique suivante : <http://web.amnesty.org/library/index/fraafr040012006>. Le rapport sera disponible ultérieurement en arabe, en somali, en amharique et en tigrinya.**